

# COMMUNE DE CINQUEUX

*Compte rendu de la séance  
du Conseil Municipal  
du 29 Juillet 2011*

L'an deux mil onze, le vingt neuf juillet à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Bernard FRICKER, Maire.

**Etaient présents** : MM. Bernard FRICKER, Marcel NOWINSKI, Didier BACOT, Mme Martine BONTEMPS, Mr Thierry FAGARD, Mme Thérèse DELHAYE, M. Bernard VANDENBERGHE, Mmes Roselyne GOËNSE, Martine AUGUSTE, Mr Jacky DELFOSSE, Daniel PATROLIN, Mme Maryvonne LAVAIRE.

**Etaient absents excusés avec pouvoir** : M. Raymond LELEU (pouvoir à M. NOWINSKI) et M. Thierry DENEUVE (pouvoir à Mme Martine BONTEMPS), M. Bernard LESSERTISSEUR (pouvoir à Mr DELFOSSE), M. René LAVAIRE (pouvoir à Mme LAVAIRE).

**Etait absent excusé sans pouvoir** : Mr Yves LEGRANVALET.

**Absent** : M. Gérald TACHENON.

**Secrétaire de séance** : M. Thierry FAGARD.

**Approbation du Procès verbal du 01/07/2011.**

Madame Martine AUGUSTE annonce qu'elle n'a pas eu le compte rendu et ne souhaite pas le signer.

Monsieur NOWINSKI intervient sur le point n° 17 « réglementation de la circulation et du stationnement rue du Marais », à propos de la remarque de Mme GOËNSE.

Il indique qu'un gros travail a été fourni au sein de la mairie et que le dossier complet y compris les plans est dans le bureau de Mr FRICKER.

Mme GOËNSE intervient et affirme ne pas contester le travail, mais confirme avoir reçu un compte rendu de 4 lignes.

Mr NOWINSKI lui répond en disant que le dossier est consultable chez Mr le Maire.

Pour éviter toutes polémiques sur cette affaire, Mme DELHAYE propose que soit noté que le compte rendu sur la réglementation de la circulation et du stationnement n'est pas le reflet exact du travail fourni.

Le compte rendu du 01 juillet 2011 est approuvé à l'unanimité.

Après lecture de l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande l'ajout du point suivant :

- en point n°5 : Dont de la famille AUBE/BERTHE d'une parcelle supportant une servitude.

Ajout de ce point supplémentaire à l'ordre du jour approuvé à l'unanimité.

**Marché d'appel d'offres concernant les travaux d'enfouissement et de renforcement des réseaux rue de la petite croix, rue du Marin, rue Wilfrid Pol, rue Yvonne Drouin (Tranche ferme) rue de la Saune, rue de Rieux, rue Jean Beau (tranche conditionnelle).**

Suite à la réunion d'ouverture des plis le vendredi 22 juillet 2011, et à la réunion d'analyse des offres du 26 juillet 2011 concernant les travaux cités en objet, monsieur le Maire informe les membres du conseil que 5 entreprises ont répondu au marché comprenant un lot unique.

L'estimation prévisionnelle de base des travaux est arrêté à la somme totale de 351 090.14€ H.T se décomposant :

- Tranche ferme : 186 289.58€ H.T.
- Tranche conditionnelle 164 800.56€ H.T.

<b>Proposition des entreprises</b>	<b>Montant H.T.</b>	<b>Observation</b>
EL ALE	526 556.00€	Au dessus de l'estimation
CORETEL		Offre rejetée. Pas d'estimation génie civil.
ETDE	345 386.90€	
PRUNEVIEILLE	339 964.00€	
INEO	254 765.80€	

Monsieur NOWINSKI intervient et indique que l'entreprise INEO RESEAUX NORD OUEST requiert toutes les qualités tant au niveau prix des prestations, la valeur technique de l'offre et le délai d'exécution. Quelques précisions sur les prix nous ont été confirmées.

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise INEO et demande l'autorisation de signer l'ordre de service correspondant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'ordre de service et les documents y afférents.

#### Dénonciation du marché avec Axe Coordination pour les travaux de restructuration du pole enfance.

Monsieur le Maire relate les faits des travaux réalisés par Axe Coordination.

Cette entreprise retenue pour les travaux de restructuration du pole enfance pour le lot n° 2 (maçonnerie et carrelage) pour un montant de 30 942.34€ a présenté à plusieurs reprises des défaillances.

Etant donné que rien n'a changé malgré nos relances verbales, un courrier recommandé à été transmis à Mme GOSENS, gérante de l'entreprise pour l'informer que nous cessons toute collaboration pour les motifs suivants :

1) Travaux sur le 3<sup>ème</sup> commerce :

- retards non expliqués répétitifs
- non reprises des malfaçons signalées par l'architecte.

2) Pole enfance

- retards non expliqués répétitifs
- non reprises des malfaçons signalées par l'architecte
- absence de responsable au rendez-vous de chantier.

Monsieur le Maire explique que nous ne pouvons pas continuer dans ces conditions, que les retards accumulés impliquent l'empêchement d'autres entreprises de mener à bien leurs tâches dans les délais indiqués et que nous devons impérativement terminer les travaux pour la rentrée scolaire.

Arrivée de Monsieur LEGRANVALET à 20 h 40.

Un procès verbal de constat d'huissier a été réalisé par Maître Leroy et Philippe Bellanger.

Nous demandons à Mr MATHIAS de dresser un état récapitulatif des sommes restant à payer à l'entreprise.

Pour ne pas perturber le déroulement des travaux, nous proposons à l'entreprise GUILLOU titulaire du lot n° 1 (démolition, terrassement, VRD) de succéder à l'entreprise AXE COORDINATION.

L'estimation de l'entreprise GUILLOU est sensiblement identique.

Nous demandons à Mr MATHIAS d'établir un marché.

Mr NOWINSKI prend la parole et indique que sur le marché d'un montant de 30 942 € :

- 15 350.76 € de travaux ont été réalisés
- 24 406.61 € d'après le devis de l'entreprise GUILLOU.

Il annonce que ces chiffres sont arrêtés par Mr MATHIAS.

Monsieur le Maire prend la parole et énonce l'article 46-3-1 C du code des marchés publics concernant la résiliation d'un marché et conformément aux clauses du marché précité et au cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics, la commune s'acquittera auprès du titulaire du marché le montant restant dû des travaux réalisés.

Mme BONTEMPS demande si Mr MATHIAS a noté les observations sur les comptes rendus de chantier. Mr NOWINSKI lui répond que les remarques ont été stipulées.

Mr LEGRANVALET demande si pour l'instant il n'y a pas eu d'incidence sur le planning. Mr FRICKER lui répond que non.

Mr NOWINSKI prend la parole et fait état des travaux à réaliser :

- Pour le bâtiment du chauffage : la couverture sera réalisée mercredi 3 aout
- Arrivée du chauffagiste : dans 2 semaines
- Travaux de canalisation d'eau, tranchée faite par les services techniques. (estimation des fournitures 2000€)

Monsieur le MAIRE demande l'autorisation de signer l'avenant de résiliation entre l'entreprise Axe Coordination et nous.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de dénoncer le marché, autorise le maire à signer l'avenant et tous les documents y afférents.

#### Marché de restructuration du pole enfance – Entreprise GUILLOU succédant à AXE COORDINATION.

Suite aux nombreuses défaillances et négligences de l'entreprise AXE Coordination,  
Vu le caractère d'urgence de terminer nos travaux pour être opérationnel à la rentrée scolaire,  
Vu l'opportunité d'avoir une entreprise candidate pour continuer les travaux et accepter de reprendre le chantier présentant des malfaçons,  
Monsieur le Maire demande l'autorisation de confier à l'entreprise GUILLOU la continuité des travaux pour un montant de travaux de 24 406.61€.  
Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le nouveau marché et les documents y afférents.

#### Budget 2011 – Dépassement des dépenses imprévues.

Le contrôle de légalité et budgétaire réalisé par la Préfecture a fait part de la remarque suivante sur le budget communal 2011 :

« Les dépenses imprévues de la section de fonctionnement pour un montant de 94 521€ représente 9,83% des dépenses réelles alors que ce montant ne doit pas être supérieur à 7,5% des dépenses réelles prévisionnelles ».

Etant donné que nos dépenses imprévues représentent 22 407 € en trop, il convient de les répartir sur différents comptes de la section de fonctionnement.

Une analyse des dépenses de fonctionnement a été faite par Mme BONTEMPS, adjointe aux finances, et souhaite alimenter les comptes suivants :

• Crédit à réduire	022 dépenses imprévues	- 22407.00€
• Crédit à ouvrir :		
- 65748	Subv. Privées	+ 1 400.00€
- 6527	Réceptions	+ 207.00€
- 6411	personnel titulaire	+ 1 000.00€
- 61522	entretien de bâtiment	+ 5 900.00€
- 61521	entretien de terrain	+ 1 000.00€
- 60611	eau et assainissement	+ 1 000.00€
- 60621	combustibles	+ 2 000.00€
- 60632	fournitures de petit équipemt.	+ 3 900.00€
- 60631	fournitures d'entretien	+ 1 500.00€
- 60622	carburants	+ 1 500.00€
- 60612	énergie-électricité	+ 3 000.00€

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative énumérée ci-dessus.

## Dont de la famille AUBE/BERTHE d'une parcelle supportant une servitude.

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Bernard VANDENBERGHE.

Monsieur VANDENBERGHE fait part de son entretien avec Mrs BERTHE pour une parcelle cadastrée AB 295 sis « le village Est » appartenant à Mme BERTHE Jeannine née AUBE d'une superficie de 190 m<sup>2</sup>. Cette parcelle supporte une servitude et Mme BERTHE propose d'en faire don à la commune pour en faire un sentier public dit « des courts St Leu ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le don et autorise le Maire à accomplir les formalités administratives.

## Questions diverses

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'école de musique dirigée par Monsieur ELIAS, a cessé son activité. Monsieur NOWINSKI indique que 3 pièces ont été rénovées, reste 1 pièce à reprendre entièrement et le cabinet de toilette.
- Mr PATROLIN constate que les associations au sein de la commune disparaissent petit à petit.
- Monsieur le Maire fait part que la subvention pour le changement des fenêtres et portes des bâtiments communaux nous a été accordée pour la somme de 20 893€. Nous procéderons au lancement du marché.  
Il ajoute que la subvention pour la lame de déneigement nous a également été accordée par le conseil général pour un montant de 2 600€. Une convention de mise à disposition du matériel sera établie avec Mr FAGARD.
- Monsieur le Maire fait part des réunions suivantes :  
Le 07/09/2011      18 h 00      réunion du PLU  
Le 16/09/2011      Réunion avec le conseil général pour le Grand Marais à la Grande Salle.
- Monsieur le Maire émet pour la rentrée un point général des sujets à aborder :
  - 1) Etude de la circulation
  - 2) Repas républicain pour le 14/07/2012
  - 3) Vœux municipalité
  - 4) Créer une commission paritaire entre élu/commerçants.
- Mr NOWINSKI informe avoir reçu Mr PERROT de la SICAE. Il en est ressorti que plusieurs secteurs en aérien sont à renforcer, et qu'ils seront programmés par tranche, sur plusieurs années.
  - 1<sup>ere</sup> tranche : dés 2012, rue de la Bretonnière, rue du Marin, rue des Dames.
  - 2<sup>ème</sup> tranche : rue de Sacy le Grand, rue des Montilles, rue des Aigumonts, rue Verte et route de Pont ste Maxence.

Ces réseaux Basse tension aériens sont à la charge de la SICAE.

Pour 2012, nous avons programmé en étude les futures zones de renforcement et enfouissement de la rue Yvonne DROUIN.

Le projet est estimé à 110 000€ pour la BT et 20 000€ pour l'éclairage public.

Nous attendons le chiffrage de France Télécom.

- En ce qui concerne l'école de musique, Monsieur PATROLIN demande s'il est possible de le réhabiliter en appartement dans le but de le louer. (idée de Mme Roselyne GOENSE).  
A réfléchir sur le devenir du bâtiment.
- Pour évoquer les 4 points de Monsieur le Maire à la rentrée, Monsieur PATROLIN suggère de créer des commissions.  
Monsieur LEGRANVALET souhaite réunir l'ensemble du conseil municipal en « brain-storming » pour ébaucher et recueillir toutes les idées.

Une réunion est prévue le 16/09/2011 à 19h30.

- Mme DELHAYE fait part d'une plainte d'un administré pour un terrain rue Jean BEAU non entretenu.

Que peut-on faire lorsque le terrain est privé ?

- Mme LAVAIRE en profite pour évoquer le problème qu'elle rencontre avec un terrain jouxtant son habitation, un terrain et une construction abandonnée, ou les herbes et débris jonchent le sol.

Mr LELEU s'est entretenu avec les propriétaires.... Sans résultat.

Elle demande qu'il poursuive la procédure...

- Mr DELFOSSE fait part de la réfection de la rue de Pont Ste Maxence sur la commune de Monceau par le Conseil Général. Pourquoi ne pas faire appel au conseil général pour nos routes ?

Monsieur le Maire répond qu'un courrier a été adressé à Mr ROME au conseil général pour lui demander d'en faire autant entre Monceaux et le groupe scolaire. Depuis nous avons eu la visite d'un agent pour effectuer un état des lieux de la chaussée de la rue de pont ste Maxence.

- Monsieur NOWINSKI fait part des travaux à réaliser :
  - Le parking de la Place Tainturier sera fermé le lundi 01 aout pour le marquage de la signalisation.
  - Les établissements FROISSART vont procéder au rebouchage des trous sur la route de Rosoy.
  - Réflexion sur le projet d'installation d'un banc et une table sur la Place Tainturier devant la fleuriste.

Mme BONTEMPS n'est pas favorable à l'installation d'une table qui risquerait selon elle de provoquer des rassemblements.

- Mr LEGRANVALET souhaiterait connaître le type de candélabre retenu pour les travaux d'éclairage public et plus précisément les travaux d'enfouissement et de renforcement des réseaux en cours.

Mr NOWINSKI précise qu'il existe 3 modèles différents pour les lanternes.

Mr LEGRANVALET propose de choisir les lanternes lors d'une commission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heure et cinquante cinq minutes.